St-Quentin Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

SOUS PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)
16 NOV. 2012
ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 6 novembre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude Cano à David Cicala – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Odile Bedeau de l'Ecochère – Sophie Baudouin à Alain Cacaly – Yannis Burgat à Florentine Masse – Véronique Soriano à Bénédicte Krebs – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems
Absent : Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude Berenguer a été désigné.

DELIB 2012.11.12 05

OBJET : Charte de la commande publique de la commune

Madame Nicole Mauclair, Adjointe à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la ville d'intégrer le développement durable aux procédures d'achat par l'action 6 de la démarche éco responsable.

L'objectif de cette charte est triple :

1°) formaliser l'engagement politique de la ville à l'intégration de critères sociaux et environnementaux et / ou l'insertion de clauses dans les pièces du marché intégrant le développement durable ;

2°) proposer aux acheteurs un cadre méthodologique facilitant l'appropriation des procédures de la commande publique et rappelant la démarche interne du processus d'achat ;

3°) accompagner plus efficacement les acteurs dans la réflexion et la rédaction des dossiers de consultation.

La diffusion de cette charte s'effectuera auprès de tous les acheteurs de la ville et des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes de la charte de la commande publique,**

- **DIT QUE la diffusion de la charte de la commande publique sera effectuée auprès des acheteurs de la collectivité et des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 13 novembre 2012.
Publication et transmission en sous-préfecture le 14 NOV. 2012

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.